

Communiqué de presse

Papeete, le 17 janvier 2014

Lundi 20 janvier : les nouveaux billets en F CFP arrivent !

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer mettra en circulation le lundi 20 janvier 2014 les nouveaux billets en francs CFP, qui vont progressivement remplacer la gamme existante. Cette nouvelle gamme de billets, plus moderne, présente des signes de sécurité renforcés et perfectionnés.

Que va-t-il se passer lundi prochain ?

Lundi 20 janvier, les nouveaux billets vont commencer à être diffusés auprès du public dans les distributeurs de billets (DAB) et guichets des banques, dans la ville de Papeete. Les 38 DAB de Papeete seront alimentés en nouveaux billets dans le courant de la journée du lundi. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver les nouveaux billets tout de suite dans tous les distributeurs.

Des réglages techniques (dimension, qualité du papier, signes de sécurité) sont nécessaires pour que les distributeurs de billets délivrent les nouveaux billets. C'est pourquoi ils vont être programmés les uns après les autres. Ces contraintes techniques et la dispersion géographique obligent à effectuer cette opération de bascule sur un calendrier de 2 mois : tous les DAB de Tahiti (au nombre de 128, soit les trois-quarts des 169 DAB du territoire) distribueront des nouveaux billets d'ici le 27 janvier ; les DAB de Moorea et des îles sous le vent pour la fin du mois de janvier ; les DAB des trois autres archipels polynésiens avant fin février 2014.

Quand et comment utiliser les nouveaux billets ?

Les nouveaux billets sont utilisables immédiatement. Ils peuvent donc servir aux achats dès le lundi 20 janvier. Pendant 8 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2014, les deux types de billets (les anciens billets et les nouveaux billets) pourront être utilisés indifféremment par les clients ou par les commerçants.

Le **client** pourra payer avec l'un ou l'autre des billets jusqu'au 30 septembre. Mais nous recommandons que le client utilise de préférence les anciens billets en sa possession. Le **commerçant** aura le droit de rendre la monnaie avec l'un ou l'autre des billets jusqu'au 30 septembre 2014. Mais nous conseillons fortement aux commerçants qu'ils effectuent le rendu de monnaie en nouveaux billets le plus souvent possible. Tout ceci permettra de retirer rapidement de la circulation les billets de l'ancienne gamme.

Dois-je échanger mes billets actuels contre des nouveaux billets ?

Non, il n'y a aucun intérêt de se rendre lundi dans une banque ou à l'OPT pour échanger ses anciens billets pour de nouveaux billets. Toute l'opération de substitution des anciens billets par les nouveaux est

programmée sur une période volontairement longue (8 mois de « double circulation »). Ainsi l'échange des billets se fera simplement au travers des achats de la vie courante, donc de manière **transparente** pour le public.

Pour les échanges de nombreux billets et/ou d'un montant important, les banques et l'OPT seront également tenues de s'assurer de l'origine/provenance des fonds. Elles seront donc amenées à poser des questions à leur client, dans le cadre de la lutte anti-blanchiment.

Quand les anciens billets ne seront-ils plus utilisables ?

Après le 30 septembre 2014, les billets actuels ne pourront plus circuler. Ils ne pourront donc plus être utilisés sur le territoire de la Polynésie française. Ils seront échangeables **sans aucune limitation de durée**, uniquement au guichet de l'IEOM à Papeete.

Quels sont les nouveaux signes de sécurité ?

Les nouveaux billets en F CFP sont dotés de signes de sécurité perfectionnés, qui permettent d'authentifier rapidement un vrai billet, tels que la qualité du papier, le filigrane, les impressions en relief perceptibles au toucher, le fil de sécurité ou les deux numéros de série identiques. Certains signes de sécurité sont spécifiques aux billets de 500 F et 1 000 F CFP (la bande brillante) ou aux billets de 5 000 F et 10 000 F CFP (la bande métallique et le motif dynamique).

Ces signes de sécurité sont décrits sur les affiches et dépliants mis à disposition depuis le 6 janvier dans les agences bancaires et OPT, les mairies ou les gendarmeries et distribués dans les boîtes postales. Ces documents sont téléchargeables gratuitement sur le site www.nouveauxbillets.pf. Ces mêmes supports ont été déclinés à l'attention du public malvoyant et des visiteurs internationaux.

L'IEOM effectuera une opération de présentation des signes de sécurité des nouveaux billets au public sur le marché de Papeete, le vendredi 24 janvier prochain.

Rappels importants

Seul le **F CFP** est la monnaie qui a **cours légal** en Polynésie française. La mention du F CFP est inscrite sur tous les billets.

Seuls sont changés les billets, dans leur format, leurs couleurs ou leurs signes de sécurité. Il n'y a pas de changement de la monnaie **et le F CFP conserve sa valeur**. Les comptes bancaires (comptes de dépôts, épargne, etc.) ne subissent donc aucun changement avec cette opération.

Pendant les 8 mois de double circulation, chacun devra rester vigilant sur **l'authenticité des anciens billets**, qui comportent tous 3 signes de sécurité essentiels : la qualité du papier, le filigrane et le fil de sécurité.

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna) menant sa propre politique monétaire, constitue un acteur clé du développement

économique et social de ces collectivités. Outre l'émission de ses propres billets et pièces, libellés en francs Pacifique, l'IEOM est également un observateur privilégié de la conjoncture économique, financière et bancaire ultramarine

Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr.

Contact presse : N. DUPONT-TEAHA tel : 50 65 17, nathalie.dupont@ieom.pf